

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3217

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Habitat et activité tertiaire - Autorisation donnée aux associations La Myne et La Manufacturette de déposer toutes autorisations administratives sur les parcelles situées 2 rue Jean-Baptiste Clément et 5 rue des Antonins

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3217**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Habitat et activité tertiaire - Autorisation donnée aux associations La Myne et La Manufacturette de déposer toutes autorisations administratives sur les parcelles situées 2 rue Jean-Baptiste Clément et 5 rue des Antonins

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Dans le cadre du projet de développement économique sur les franches sud de la Doua, secteur Mazoyer, le projet de l'association La Myne, implanté au 1 rue du Luizet, à Villeurbanne, en occupation temporaire, n'était plus compatible avec le projet urbain porté par la Métropole.

L'association La Myne a sollicité la Métropole, afin de développer un nouveau projet en partenariat avec l'association La Manufacturette, pour implanter leurs activités sur des parcelles appartenant à la Métropole, situées 2 rue Jean-Baptiste Clément et 5 rue des Antonins à Villeurbanne. La Métropole est propriétaire de ces parcelles cadastrées AI 14, AI 15, AI 16 et AI 17 relevant du domaine privé métropolitain, en attente de la construction du projet urbain.

II - Description du programme

Les associations La Myne et La Manufacturette entendent installer leurs activités associatives (café associatif et espace de *coworking*) sur les parcelles AI 15 et AI 17 représentant environ 330 m². Sur la parcelle AI 14, représentant environ 140 m², La Manufacturette souhaite développer une colocation solidaire. Sur la parcelle AI 16, La Manufacturette animera un jardin pédagogique (culture hors-sol) d'une superficie totale de 200 m².

Des travaux de réseaux et l'installation de sanitaires aux normes PMR seront réalisés, une fois les autorisations d'urbanisme délivrées, sur les parcelles AI 15 et AI 17.

L'objectif recherché étant de :

- libérer le site occupé par l'association La Myne au 1 rue du Luizet à Villeurbanne pour permettre le démarrage du programme économique,
- permettre aux associations de développer leurs activités au sein d'un bâtiment adapté en lien avec les priorités des politiques publiques de l'économie sociale et solidaire et de l'habitat inclusif,
- mettre à disposition les tènements appartenant à la Métropole par une convention d'occupation temporaire aux associations.

Il est proposé d'autoriser les associations La Myne et La Manufacturette à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise les associations La Myne et La Manufacturette, pour leur propre compte, à :

a) - déposer toutes les formalités administratives nécessaires à la réalisation du projet sur les parcelles métropolitaines cadastrées AI 14, AI 15, AI 16 et AI 17 situées 2 rue Jean-Baptiste Clément et 5 rue des Antonins à Villeurbanne,

b) - prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-319884-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
